

COMMUNE DE JENLAIN
République française, Département du Nord
Arrondissement d'Avesnes sur Helpe

COMPTE RENDU

Séance ordinaire du 07 avril 2021, convocation en date du 31 mars.

Nombre de membres : 15. En exercice ayant pris part à la délibération : 12 puis 13

Absence excusée de M. Szabla qui a donné pouvoir à M. Derchez

Absence de M. Gravez excusée qui a donné pouvoir à M. Lienard jusque son arrivée (20h20)

Absence de M. Mendola

L'an deux mille vingt le **mercredi 07 avril à 19 heures30**, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des fêtes de Jenlain sous la présidence de monsieur Johan Dremaux, Maire du village.

La séance s'est déroulée selon un protocole sanitaire strict, exceptionnellement à la salle des fêtes pour le respect de la distanciation.

Etaient présents : MM. et MMES DREMAUX, LIENARD, PORTIER, LEGRAND, HENNIAUX, BULTOT, GILLARD, DERCHEZ, HOUZIAUX, GRAVEZ, TERPORTEER, JURAIN, LANGLET,

Absent excusé : M. Szabla représenté par M. Derchez

Absent excusé : M. Gravez représenté par M. Lienard jusque 20h20

Absent : M. Mendola

Secrétaire de séance : Mme Henniaux

Approbation du dernier Compte-rendu de conseil municipal du 17 mars

Aucune objection

Fiscalité locale

Taux proposés et inchangés : TFPB 13,68 + 19,29* = 32,97 %* TFPNB 48,95

Dans le cadre de l'entrée en vigueur de la refonte de la fiscalité locale, le législateur a décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties aux communes (19,29%*) pour compenser la TH. Cette compensation se fera au centime près avec un coefficient correcteur selon que les communes sont surcompensées ou sous compensées. Pour info, la part du Département sera compensée par une part de TVA.

La population sera informée et rassurée avant la réception des avis fiscaux sur la répartition des taux et il sera rappelé que la commune n'a pas augmenté les taux et que le contribuable n'est pas impacté par la redistribution des taux imposée par l'Etat.

Vote : 14 pour

Vote des subventions aux associations

Contrairement à de nombreuses communes, la municipalité a décidé de maintenir les mêmes subventions qu'en 2020.

Vote : 12 pour et 2 abstentions

Pour le prochain budget, monsieur le Maire demande à la commission chargée du dossier de revoir les critères d'attribution. Toutes les dépenses (dont celles à charge pour la commune) et recettes seront étudiées minutieusement ainsi que le rayonnement effectif des différentes associations.

Vente d'un terrain communal

Mme Legrand, adjointe aux finances, fait le point sur les différentes propositions reçues par la commune pour la vente du terrain situé au lieu-dit « Le Faubourg »

Conformément à ce qu'avait demandé le conseil municipal lors de la réunion du 17 mars, les différents promoteurs ont été recontactés.

Après étude des propositions, il est proposé de retenir la proposition de la société Home Ready.

Vote : 12 pour 2 abstentions

Prise de compétence par la CCPM

La loi du 24/12/2029 d'orientation de la mobilité dite L.O.M. a modifié le cadre général des politiques de mobilité.

M. Lienard rappelle les actions déjà mises en place par l'EPCI : transports piscines pour les scolaires, aides communautaires à l'acquisition de vélos et trottinettes à assistance électrique, schéma communautaire de véloroutes à vocation touristique, création et entretien des infrastructures de recharges pour véhicules hybrides et électriques, plate-forme « Déplacez-vous » dans le cadre de la CADA, projet collégiens à vélo.

Il s'agit de pérenniser voire d'amplifier des actions de mobilité sans devoir assurer les services de transports réguliers (transports urbains et transports scolaires) assurés par le Département ou la Région.

La CCPM demande aux communes le transfert de la compétence dite de mobilité sans se substituer à la Région dans l'exécution des services réguliers de public; la communauté conserve cependant la capacité de se faire transférer ces services à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L. 3111-5 du code des transports.

Vote : 14 pour

Régie 30

On se doit de prévoir une liste plus exhaustive pour cette régie :

- vente de bois récupéré sur le domaine communal (30 euros le stère)
- ramassages ponctuels de déchets verts pour les personnes dépendantes (5 euros la petite benne, 10 euros la grande)
- location de la salle des fêtes (tarif inchangé)
- location de matériel (tarif inchangé)

Vote : 14 pour

Travaux de la salle des fêtes

La réflexion se poursuit. Il est proposé de fixer la somme de 300 000 euros HT au budget pour d'éventuels travaux.

M. le Maire fait le point sur les contacts qu'il a eus avec les décideurs. Toutes les réponses concernant les subventions seront données pour le mois de juin.

Vote du compte de gestion et du compte administratif

Madame Legrand, adjointe aux finances, présente et explique le compte de gestion et le compte administratif. Docs consultables en mairie

Vote : 13 voix favorables

M. le Maire n'est pas autorisé selon la loi à participer au vote du compte administratif.

Vote du budget 2021

Madame Legrand présente le budget 2021 en rappelant les priorités qui avaient été préconisées par les membres de la commission Finances- Travaux.

Affectation du résultat de fonctionnement

report 220 000 investissement

62 477 fonctionnement

Documents consultables en mairie

Vote : 14 voix favorables

Questions diverses

ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre). En raison du coût de la prestation (45 000 euros sans la maîtrise d'œuvre), le Conseil municipal préfère renoncer à cet accompagnement technique concernant de futurs travaux communaux.

Contrat de présence Postale territoriale 2020/2022. Dès que possible, la directrice régionale de la Poste se propose de venir à Jenlain pour une réunion publique.

Assainissement : les travaux « tout à l'égout » tant attendus route de Bavay sont prévus par la société SIDEN SIAN à partir de 2022. (coût :354 000 euros à la charge de la société)

Premier marché du Terroir dans la cour du nouvel espace communal.

Liste des 6 exposants alimentaires et point sur la communication.

Interdiction de vente d'alcool dans l'espace communal et sur la voie publique (respect des règles sanitaires en cours)

Fin de séance 22h15

Le Maire,
Johan DREMAUX

